

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00452

PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE - TROISIEME TRANCHE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D20210045210

DATE D’AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE - TROISIEME TRANCHE

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire et cible 39 quartiers sur 12 communes qui comptent 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés qui actualise les priorités du contrat de ville et les engagements notamment de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole pour la période 2020 à 2022 a été approuvé par le Bureau Métropolitain du 16 janvier 2020.

Pour 2021, un appel à projets a été lancé le 05 novembre 2020. Le Bureau, en date du 04 mars 2021 a validé une première tranche de la programmation 2021. Cette première tranche comptait 42 projets pour un montant de subventions de Saint-Etienne Métropole de 225 440 € en crédits de fonctionnement (34 projets) et 49 600 € en crédits d'investissement (7 projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – GUSP).

Le Bureau du 16 septembre 2021 a validé une deuxième tranche de programmation. Cette deuxième tranche comptait 19 projets pour un financement total de Saint-Etienne Métropole de 147 000 € (99 000 € en crédits de fonctionnement et 48 000 € en crédits d'investissement).

Au titre de la troisième tranche de programmation du Contrat de Ville, il est proposé de soutenir financièrement 3 projets pour un financement total de 42 400 €.

Il est précisé que Saint-Etienne Métropole a reçu le label « Cité de l'emploi » pour 2 années (2021-2022) avec une enveloppe de l'Etat complémentaire de 100 000 € par an. Pour l'année 2021, l'Etat apportera dans ce cadre un financement direct auprès des porteurs de

projet de 80 000 € et apportera une contribution à la métropole de 20 000 € pour le co-financement des actions proposées en tranche 3 à ce titre.

Le détail des différentes actions soutenues au titre de la tranche 3 de la programmation 2021 du contrat de ville est annexé à la présente délibération.

PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE	Nombre d'actions	Montant accordé
PILIER 2/ Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (investissement)	2	2 400 €
PILIER 3/ Développer l'activité économique et favoriser l'emploi (fonctionnement)	2	40 000 € (20 000 € de recettes de l'Etat au titre du label « Cité de l'emploi »)
TOTAL		42 400 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la 3^{ème} tranche de la programmation 2021 du Contrat de Ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette programmation pour un montant global de dépenses de 42 400 € :**
 - **40 000 € en crédits de fonctionnement, avec une recette de 20 000 € de l'Etat dans le cadre du label « Cité de l'emploi » ;**
 - **2 400 € en crédits d'investissement ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses et recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les chapitres 11 et 65 du budget politique de la ville pour les exercices 2021 et suivants ;**
- **les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204 du budget politique de la ville pour les exercices 2021 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

ANNEXE 1

Priorité n°2 : Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
AMENAGEMENT DU JARDIN DES OISELETS Centre social Cré'Actifs	Le Chambon-Feugerolles	Installation d'une terrasse en bois qui permettra de renforcer la convivialité du lieu en créant un espace propre et fonctionnel	754€	650 €
AMENAGEMENTS DU JARDIN PARTAGE Association Tissage coloré	La Ricamarie	Aménagement du jardin avec des bacs en hauteur accessible pour les personnes en mobilité réduite, installation d'une clôture grillagée, réfection des cabanes et achats de matériels pour création des supports d'embellissement avec les ateliers parents enfants en plein air.	2 200€	1750 €
TOTAL PRIORITE N°2			2 954 €	2 400 €

Priorité n°3 : Développer l'activité économique et favoriser l'emploi

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
DIAGNOSTIC PARTAGE DES ACTEURS DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI – PREFIGURATION CITE DE L'EMPLOI	SEM	Un diagnostic multi partenarial est préconisé pour lancer la démarche Cité de l'emploi. Organisation et animation d'un temps d'échanges en collectif pour réaliser une cartographie partagée de l'offre d'accompagnement disponible et identifier les problématiques non couvertes. Rédiger une synthèse de la journée : recueil des travaux, mise en forme des synthèses et mise en évidence des pistes à explorer. Préfigurer une « feuille de route » de la cité de l'emploi métropolitaine.	1	20 000 €
RENFORCER L'ANIMATION ET LA COORDINATION DES ACTEURS DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI POUR LES QPV DANS LE CADRE DE LA CITE DE L'EMPLOI	SEM	Renforcer la coordination sur les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Animation du partenariat, organisation des instances... • Coordination des relais emploi, organisation des actions d'aller vers, pilotage de la cohorte (proposition et suivi des indicateurs...), garant de l'accès au droit commun • Ingénierie : initiateur, proposition d'actions complémentaires repérées comme manquantes (trous dans la raquette...) • Construction d'outils de suivi • Communication 	1	20 000 €
TOTAL PRIORITE N°3			1	40 000 €

